

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 245

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 24

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	28 500	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Gendarmerie nationale	9 563 330	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Sécurité et éducation routières	47 500	0
Sécurité civile	327 600	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	9 966 930	0
SOLDE	9 966 930	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	28 500	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Gendarmerie nationale	3 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Sécurité et éducation routières	47 500	0
Sécurité civile	327 600	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	406 600	0
SOLDE	406 600	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 382 100 € les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Sécurités ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 2 000 € sur le programme « Police nationale », action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » ;
- 5 000 € sur le programme « Police nationale », action 03 « Sécurité routière » ;
- 21 500 € sur le programme « Police nationale », action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » ;
- 3 000 € sur le programme « Gendarmerie nationale », action 01 « Ordre et sécurité publics » ;
- 47 500 € sur le programme « Sécurité et éducation routières », action 01 « Observation, prospective, réglementation et soutien au programme » ;
- 303 100 € sur le programme « Sécurité civile », action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile ».

2) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 24 500 € en autorisations

d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Sécurités ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 24 500 € sur le programme « Sécurité civile », action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile ».

3) Il est enfin procédé à une majoration de 9 560 330 € des autorisations d'engagement du programme « Gendarmerie nationale » afin de retracer de manière fidèle et sincère les engagements pris au titre de ses baux dans la comptabilité budgétaire de l'État.